

MISSIONS

Ordonnancement, Pilotage et Coordination

La prestation OPC comprend :

- a) L'organisation et la mise au point du planning général définitif en liaison avec les entreprises qui devront l'accepter, en vue de la coordination dans le temps et dans l'espace de l'exécution des travaux et fournitures faisant l'objet des divers lots techniques entrant dans la composition des marchés ;
- b) La mise à jour périodique du planning général et la confrontation avec la réalité ;
- c) La détection rapide des incidents et le déclenchement des actions correctives nécessaires auprès des titulaires des marchés. (Entreprises)

L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier ont pour objet :

- pour l'ordonnancement et la planification :
 - d'établir le planning des études de conception, d'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution, y compris celles de synthèse, et les travaux ; de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique, par des documents graphiques et de proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution des travaux et une répartition appropriée des éventuelles pénalités ;
- pour la coordination :
 - d'harmoniser dans le temps et dans l'espace, les actions des différents intervenants au stade des études de conception, des études d'exécution, y compris celles de synthèse, et des travaux ;
- pour le pilotage :
 - de mettre en application, au stade des études de conception, des études d'exécution, y compris celles de synthèse, et des travaux, jusqu'à la levée des réserves, dans les délais impartis, les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Pour ce faire, la cellule OPC est chargée :

Pendant la phase Études de conception

- d'établir l'organigramme général des études restantes et des intervenants,
- d'établir le planning général et détaillé de l'opération,
- d'assister le Maître de l'Ouvrage aux différents stades du « Dossier de Consultation des Entreprises » et de la consultation des entreprises,
- de recenser les intervenants, établir, mettre à jour et diffuser un répertoire et un organigramme fonctionnel de l'opération,
- de dresser la liste des contraintes et formalités de toutes natures conditionnant les études. Il devra s'assurer auprès de tous les participants et services concernés des délais et conditions de réalisation,
- de dresser, à partir du planning général, les plannings détaillés des études au stade « Dossier de Consultation des Entreprises » et les recycler autant que nécessaire,
- de contrôler le respect des plannings détaillés des études, remise de plans, documentation constituant le dossier des ouvrages exécutés à la fin de chaque phase du chantier,
- de contrôler toutes options du calendrier pouvant influencer sur l'économie du chantier,
- d'organiser les réunions avec les intervenants extérieurs, en présence du Maître d'Ouvrage,
- de participer aux réunions de coordination des études, rédiger et diffuser les comptes rendus correspondants,
- d'établir et diffuser le planning directeur et l'ordonnancement des travaux, sur la base du planning général de l'opération,
- de contrôler les délais et les variantes éventuellement proposées par les entreprises,
- d'établir un projet de plan d'installation de chantier mettant en évidence les contraintes liées à la coordination.

Pendant la phase de préparation des travaux

- de regrouper les listes des plans d'exécution établis par les entrepreneurs,
- de mettre en place l'organisation générale de l'opération,
- de planifier et coordonner temporellement les études d'exécution,
- de planifier les travaux.

Pendant la période d'exécution des travaux

- de veiller au respect du cadre d'organisation défini en phase de préparation,
- d'établir le calendrier de réalisation des Travaux (CRO) sur la base des éléments précédemment réalisés en conformité aux éléments contractuelles du marché et aux informations fournies par les entreprises adjudicataires,
- de vérifier le calendrier d'exécution détaillé des travaux (conforme au CRO) sur la base d'échanges avec les Entrepreneurs. Prise en main de certaines planifications de détail en cas de défaillance de l'entreprise. Ce calendrier mentionne notamment les dates des principaux approvisionnements et les dates des accords nécessaires aux démarrages de tâches.
- de mettre à jour la planification générale et de la compléter par une planification détaillée par périodes et par élément d'ouvrage,
- établir et recycler si nécessaire les différents plannings : démolition, gros œuvre, corps d'état techniques, corps d'état architecturaux,
- établir le planning prévisionnel des dépenses,
- établir et recycler si nécessaire le planning de la synthèse,
- de coordonner l'ensemble des intervenants, en particulier en animant des réunions spécifiques de coordination et diffuser leurs comptes rendus
- de contrôler en permanence l'avancement des différentes tâches en établissement et en diffusant un rapport hebdomadaire d'avancement,
- de maintenir une liaison permanente entre tous les intervenants,

- de comparer la diffusion et l'approbation des documents (plans, devis, ordres de service) par rapport aux dates prévues au planning, en fonction des informations qui lui seront transmises et signaler les décalages,
- de faire part de ses observations et suggestions relatives à l'avancement et au pilotage du chantier,
- d'organiser et animer les réunions spécifiques de pilotage et coordination des entreprises, rédiger et diffuser les comptes rendus correspondants,
- de programmer et vérifier les approvisionnements importants, longs ou critiques,
- de planifier la production des échantillons, des ouvrages témoins,
- de déclencher les interventions des entreprises en accord avec le directeur de chantier,
- d'apprécier par corps d'État l'avancement des travaux par rapport aux prévisions du calendrier d'exécution, identification des conséquences sur les autres corps d'état,
- de contrôler les délais d'exécution, d'approvisionnement et de choix des matériaux,
- de tenir à jour des relevés d'intempéries et de l'état des effectifs présents sur chantier,
- d'analyser des écarts et mise en évidence de dérives potentielles de façon anticipée,
- de suivre et établir les responsabilités des retards sur les tâches élémentaires et sur le chemin critique (Création et mise à jour de tableaux récapitulatifs des retards).
- de planifier et organiser l'incidence des interventions extérieures : VRD, concessionnaires,
- d'établir, en fin de chantier, les plannings relatifs aux équipements spécifiques et/ou aux tâches de finitions des différents locaux,
- d'examiner les dispositions à mettre en œuvre pour rattraper d'éventuels retards,
- de vérifier le pointage du calendrier. Envoi des éventuelles relances. Information du Maître d'Ouvrage de tout retard éventuel et, le cas échéant, proposition de l'application de pénalités,

- De calculer les pénalités résultant des retards,
- de rectifier et ajuster le calendrier général (CRO),
- d'établir un rapport de fin de chantier en particulier pour proposer la personnalisation des retards,

Pendant la phase d'assistance aux opérations de réception

- de programmer les essais techniques, les visites de contrôle du Bureau de Contrôle, ainsi que les visites en vue de la réception des ouvrages par le Maître de l'Ouvrage,
- d'établir la planification des opérations de réception,
- de coordonner et piloter ces opérations,
- de pointer l'avancement des levées de réserves.